

LES « AUTORISATIONS D'URBANISME » : UNE INTRODUCTION

Une formation proposée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude (organisme de formation), en partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Aude.

Cette journée de formation apportera aux élus et techniciens des collectivités des connaissances techniques introduisant aux autorisations d'urbanisme.

Les participants s'inscrivent, au choix, le 17 mars à Couiza ou le 24 mars à Alzonne.

Deux sessions, au choix :

lundi 17 mars 2025

de 9h00 à 17h00
à Couiza

Lundi 24 Mars 2025

de 9h00 à 17h00
à Alzonne



Contexte

L'édification d'une construction nouvelle, les travaux sur une construction existante, l'aménagement d'une parcelle sont, par principe, soumis à l'obtention d'autorisations d'urbanisme dont l'objet est de vérifier la conformité du projet aux règles d'utilisation des sols. Ces autorisations rendent exigibles différentes taxes/participations et peuvent susciter des contentieux. Dès lors, une collectivité se trouve dans l'obligation de devoir renseigner, à minima, un potentiel pétitionnaire : des connaissances de base sont nécessaires.

Les objectifs

- Faire monter en compétence les participants sur le sujet des autorisations d'urbanisme ;
- les rendre autonomes sur les sujets techniques lors d'un rendez-vous avec un pétitionnaire.

Un support sera remis à l'issue de la formation.

Les intervenants

François BRETON // Architecte des Bâtiments de France, UDAP 11
Virginie BESNARD // Coordinatrice administrative et technique, UDAP 11
Sophie BEGUE // Technicienne du patrimoine, UDAP 11
Vincent COT et Christophe DUMONTIER // Conseillers Energie, Espace
Conseil France Rénov'
Marion BENOI // Architecte-urbaniste Atelier Sillonne
Christine BURGAT // Responsable du service Droit des Sols,
Carcassonne Agglomération

Les moyens pédagogiques et techniques

- Apports théoriques
- Échanges d'expériences entre participants et les formateurs
- Remise d'un support de formation

Programme de la formation

8h30 - Accueil Café

9h00 - Propos introductifs

9h15

A. La réglementation

A1. Les règles non opposables au droit de l'urbanisme

A2. Les règles d'urbanisme

A3. La confirmation de la réglementation applicable : le CU

PAUSE

B. Quelles autorisations d'urbanisme?

B0. Principes

B1. Les surfaces à prendre en compte

B2. Constructions nouvelles

B3. Travaux et changements de destination sur construction existante

B4. Recours obligatoire à l'architecte

B5. Aménagements

B6. Permis de démolir (PD)

Exercices

B7. Patrimoine : Intervention de l'UDAP

PAUSE DÉJEUNER 12H30 - 13H30

Présentation de l'Espace Conseil France Rénov'

C. Le déroulé de la demande

C1. Retrait du formulaire

C2. Dépôt complet du dossier (DP, PC et PA)

C3. Instruction du dossier

C4. Décision

C5. Durée de validité

C6. Affichage

C7. Recours des tiers

C8. Modifications du projet initial et régularisations

C9. Déclarations

C10. Droit de visite hors récolement

C11. Sanctions en cas de constructions illégales

Questions et cas pratiques

17h00 fin de la formation

Public :

- Élus des communes
- Secrétaire de mairie, chargé.e
d'urbanisme, DGS

Pré-requis :

Aucun pré-requis exigé pour cette formation

Coût :

Cette formation est prise en charge par le CAUE de l'Aude. Participation aux frais de repas : 20 euros

Inscriptions :

Sur inscription jusqu'au 10 mars via le formulaire en ligne :

<https://tinyurl.com/43wfhvr8>

Evaluations :

Questionnaire de bilan de formation

Participants : échanges sur les

exercices et cas pratiques

Feuilles de présence: matin et après-midi

Contacts :

CAUE de l'Aude

- Eric Ciappara :

04 11 48 00 47 / 06 50 32 58 74

e.ciappara.caue11@gmail.com

- Carine Biasutti :

04 68 11 56 20

caue.aude@gmail.com

Informations pratiques

Accessibilité : les salles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

Adresses :

- Salle polyvalente Robert Capdeville
à COUIZA

Localisation géographique :

<https://mapcarta.com/fr/W125850186>

- Salle Polyvalente d'Alzonne, parc
municipal à Alzonne.